

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
Du 30 novembre 2024

Le conseil d'administration du CCAS, convoqué le 23 novembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire le 30 novembre 2024 à 9h30 à la Mairie en salle du conseil sous la présidence de M. Alain BLONDEAU, Président.

Mme Cathy BARBE, nommée secrétaire de séance, procède à l'appel des membres :

Etaient présents :

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, PLICHON PHILIPPE, VERSAEVEL JACQUELINE, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE, KOUSSENS CHRISTIAN.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusé : /

Absents : /

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. Alain BLONDEAU, Président du CCAS, sollicite l'avis des membres du conseil d'administration présents lors du dernier conseil d'administration, sur le procès-verbal de la séance du 30 aout 2024. Sans commentaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents lors du dernier conseil d'administration.

L'ordre du jour étant adopté, les points sont examinés dans l'ordre arrêté.

ORDRE DU JOUR

1) **Cession de la parcelle ZC50 à Wicres**

Le Président explique l'historique concernant cette cession de parcelle. Dans le cadre d'un projet de liaison mode doux entre les villes de Sainghin-en-Weppes et de Wicres prévu en 2026, la commune de Wicres a contacté le Président du CCAS de Wavrin en vue de la cession d'une partie de la parcelle ZC 50, d'une surface de 7696 m<sup>2</sup> (à confirmer par le géomètre), localisée sur la commune de Wicres et propriété du CCAS de Wavrin.

M. Denis BINAULD, agriculteur détenteur d'un bail locatif sur la parcelle, est prioritaire sur cette cession. Le CCAS a donc pris contact auprès de l'agriculteur afin de connaître sa position sur cette vente proposée à 0.90€/m<sup>2</sup> et la cession d'une partie à la MEL en vue de réaliser cette liaison en mode doux.

La Vice-Présidente a reçu M. BINAULD qui a confirmé son souhait de se porter acquéreur de ladite parcelle, les frais de géomètre et de rédaction d'acte restant à sa charge, et a donné son accord pour en céder une partie à la MEL. Elle précise que le CCAS ne rentrait pas dans ses frais entre la location et les la taxe foncière de ladite parcelle. Elle indique que l'agriculteur a aussi donné son accord pour la continuité du bail de chasse de M. BINAULD Gérard sur cette parcelle.

Monsieur PLICHON demande si le prix de vente sera versé au CCAS. La Vice-Présidente confirme que ce terrain appartenant au CCAS, la vente sera bien au profit du CCAS.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la cession de la parcelle sur la commune de Wicres.

## 2) **Informations et questions diverses**

### - Distribution colis CCAS

La Vice-Présidente informe que la distribution des colis s'est bien déroulée. Neuf wavrinois, ayant une aide alimentaire dans l'année, bénéficiaient d'un colis de fin d'année. Sept sont venus les retirer, les 2 autres personnes vont être contactées afin de retirer leur colis au CCAS.

### - **Prochains atelier cuisine**

La Vice-Présidente communique les dates des ateliers cuisine validées pour les vendredis suivants :

- 24 janvier 2025
- 28 février 2025
- 28 mars 2025
- 25 avril 2025
- 23 mai 2025
- 27 juin 2025

Elle demande à Madame Jacqueline VERSAEVEL, animatrice de ces ateliers, de faire un retour sur les participations. Mme VERSAEVEL explique qu'elles sont régulièrement 3 participantes (en fonction des problèmes de santé d'une participante) et qu'elles réemploient les recettes et informations communiquées lors de ces ateliers.

### - Collecte banque alimentaire

Le CCAS a organisé, comme les autres années dans le cadre de la collecte nationale, une collecte de produits non périssables toute la semaine du 19 au 23 novembre 2024. Cette année, nous avons complété 7 cartons de produits alimentaires et d'hygiène. Le poids de la collecte n'est pas encore connu car les produits n'ont pas encore été récupérés. Cette collecte baisse d'année en année, cela est probablement dû aux autres collectes de la Banque Alimentaire mises en place dans les commerces environnants sur la même période.

### - Point partenariat CPAM de Lille-Douai

Le partenariat a été mis en place depuis une année. Le CCAS sollicite la CPAM par le biais de messages ou de documents transmis via une application dédiée sur les sujets suivants :

- 11 demandes sur la Complémentaire Santé Solidaire
- 5 demandes concernant une nouvelle carte vitale (carte perdue ou cassée)
- 2 demandes concernant l'accès aux soins
- 2 demandes de RDV
- 1 demande d'attestation de droit (Wavrinois qui n'a pas de compte Ameli)
- 1 Autre demande particulière

La CPAM nous fait un retour sur ces demandes dans les 48h de la sollicitation : pièces complémentaires demandées, imprimés à compléter ou dossiers traités. Ce service permet d'avoir des réponses ou résoudre rapidement certaines situations.

### - Véhicule du CCAS

Le bon de commande du véhicule 9 places, dont l'achat a été validé lors du dernier conseil d'administration, a été transmis ce 28 novembre 2024 avec une livraison prévue en février/mars 2025.

- Personnes âgées isolées

Monsieur KOUSSENS a vu des affiches concernant les personnes âgées isolées sur lesquelles il est question de bénévoles pour se rendre au domicile de ces personnes. Comment cela fonctionne ?

Le Président explique que le CCAS a une convention avec les Petits Frères des Pauvres. Le responsable de secteur, M. MOUTON, se rend à domicile pour faire un point sur la situation du demandeur et vérifie qu'il est bien dans le cadre d'une personne isolée. Dans l'affirmative, un bénévole se rend régulièrement au domicile de la personne âgée pour lui tenir compagnie, faire des activités (promenade, jeux ...).

Le Président explique que la complexité est plus de trouver les personnes isolées car il est difficile de connaître ce public, même si tous les ans nous rappelons dans le Wavr'infos qu'une fiche « personne vulnérable » peut être complétée et transmise au CCAS. Nous avons actuellement plusieurs bénévoles disposés à se rendre au domicile de ces personnes.

Il fait aussi un point une fois par an avec les services de la poste mais on est tenu à respecter les règles de la CNIL concernant le stockage des données personnelles.

M. KOUSSENS demande si une information pourrait être assurée auprès des acteurs des secteurs sociaux et médicaux de Wavrin afin de proposer ce service ainsi que les services de son association pour une aide psychologique.

Mme Thérèse CARY, déléguée à la politique des aînés, explique que le livreur de repas à domicile, averti aussi le CCAS des situations particulières qu'il rencontre.

Le Président indique que nous avons aussi un partenariat avec le Département du Nord et Mondial Assistance pour le matériel de téléassistance (chute, ...).

Mme CARY explique que les usagers nous informent régulièrement des dysfonctionnements du service téléalarme de Mondial Assistance financé par le Département du Nord. Les dossiers sont perdus, les usagers ne sont pas ou plus contactés après un premier échange. Elle a d'ailleurs, elle-même, été confrontée à cette situation lors d'un envoi d'un dossier pour un couple avec des grosses problématiques de santé. Au vu des difficultés avec Mondial Assistance, nous orientons les usagers vers d'autres prestataires pour une intervention rapide.

Le Président demande à Mme CARY de préparer un courrier qu'il va adresser au Président du Département du Nord avec une copie à Mme Marie CIETERS, conseillère départementale.

- Colis de fin d'année des aînés

Mme CARY informe que 579 colis des aînés ont été retirés au complexe sportif l'Athénium les 26, 28 et 29 novembre 2024. La distribution s'est bien déroulée et cela a permis à certaines personnes de découvrir cette salle qu'ils ne connaissaient pas. Il reste 210 colis à distribuer à domicile du 9 au 14 décembre 2024 pour les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer.

M. HENGBART demande si les personnes, qui ne répondent pas du tout au courrier transmis par le CCAS pour s'inscrire au banquet et au retrait du colis, bénéficient quand même du colis. Mme CARY répond que dans ce cas elles sont systématiquement inscrites sur la liste des personnes à livrer à domicile. S'ils sont absents de leur domicile, un bon de retrait est déposé dans leur boîte aux lettres afin de retirer les colis au CCAS jusqu'au 11 janvier 2025.

Les colis non retirés après cette date reviennent dans les réserves alimentaires du CCAS (sauf l'alcool utilisé pour l'atelier cuisine) et servent au colis d'urgence pour les personnes qui sont en grandes difficultés financières et alimentaires.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou d'autres points à évoquer.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président clôt la séance à 10h20.

Le Président  
BLONDEAU Alain

La Vice-Présidente  
PLANCQ Carmen



CARY Thérèse

La Vice-Présidente déléguée  
JONVILLE Régine

DHENNIN Nathalie

DE WAZIERES Cyril

PLICHON Philippe

VAN HAUWAERT Annie

VERSAEVEL Jacqueline

DUTOIT Danièle

HENGBART Michel

CLEMENT Pierre

KOUSSENS Christian